Récapitulatif contractuel

Version du 01/11/2025



1 rue Joseph Wetzell Technopole de la Réunion 97490 Ste Clotilde

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE*. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents

Nom de l'offre	KOUNGUE 200		
Prix mensuel	Sans engagement	<u> Grvaaio</u>	brae
	25 €	25 €	35 €
Engagement	Aucun	24 mois	24 mois
Description de l'offre	 Depuis Mayotte: Appels illimités vers fixes et mobiles Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾ Appels illimités vers fixes Zone Europe⁽²⁾ SMS Illimités vers Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾ et Zone Europe⁽²⁾ Internet décompté de l'enveloppe de 200 Go / mois (Technologie 3G/4G/4G+) Depuis Métropole, DOM⁽¹⁾, Zone Europe⁽²⁾: Appels illimités vers fixes et mobiles Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾ Appels illimités vers fixes Zone Europe⁽²⁾ SMS illimités vers Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾, Zone Europe⁽²⁾ Internet décompté de l'enveloppe de 200 Go / mois (technologie 3G/3G+/4G) Internet inclus: 200 Go / mois (0,001€ / Mo au-delà depuis Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾ et Zone Europe⁽²⁾). Débit maximal théorique de la technologie 4G: 150 MBps - Débit proposé en 4G dans des conditions normales: 40 MBps (mutualisation des ressources entre les utilisateurs du réseau). Le débit réel dépend de l'équipement utilisé, du lieu d'utilisation et des services tiers consultés par l'utilisateur. Depuis Métropole, DOM et Zone Europe: technologie 3G Appels (voix) et SMS illimités: hors numéros courts, spéciaux, surtaxés, et SMS/MMS surtaxés. 4G/4G+ en zone de couverture et avec un mobile compatible 4G. Communications hors numéros courts, spéciaux. Communications depuis Métropole, DOM, Zone Europe: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède + Saint-Pierre et Miquelon (St Pierre et Miquelon : Internet non		
Mode de facturation	Mode bloqué ou Mode libre (Blocage de la consommation hors forfait dès 50€ de hors forfait atteint ou en appels & SMS ou en consommation data ou en roaming)		
Renouvellement de mobile	Le programme de renouvellement mobile, sous réserve que le client dispose d'une formule Classic ou Plus, permet de bénéficier dès le 18 ^{ème} mois d'ancienneté d'un nouveau mobile à un tarif préférentiel, sous réserve d'un réengagement de 24 mois.		

^{*} Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36)



1 rue Joseph Wetzell Technopole de la Réunion 97490 Ste Clotilde

Services inclus	Double appel, Consultation du répondeur (123), Messagerie personnalisable, Suivi Conso (221), Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel Double appel, Consultation du répondeur (123), Messagerie personnalisable, Suivi Conso (221), Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel Double appel, Consultation du répondeur (123), Messagerie personnalisable, Suivi Conso (221), Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel Double appel, Consultation du répondeur (123), Messagerie personnalisable, Suivi Conso (221), Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel Double appel, Consultation du Renvoi d'appel Double appel, Consultation de Renvoi d'appel Double appel, Consultation d'appel Double appel d'appel Doubl		
	Roaming, service soumis à conditions. Renseignements auprès du 900. (Prix d'un appel local)		
Option voyage (disponible uniquement en Formules Plus et Max)	 Option internet disponible sur demande à la souscription, facturée uniquement à l'activation Activation automatique en itinérance depuis Madagascar et Comores 25 Go max par mois calendaire, 50 Go max sur 12 mois glissants Facturation de 1€ par mois calendaire 		
Facturation des communications au- delà du forfait	 Depuis Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾, Zone Europe⁽²⁾: Vers mobiles Zone Europe : 0,10€ / mn Vers Maurice, Afrique du Sud : 0,37€ / mn Appels vers Comores Télécom : 0,79€ / mn ; Appels vers Telma Comores : 0,29€/mn Appels vers Madagascar : 0,59€ / mn International : 1,00 € / mn SMS international : 0,15 € / SMS Depuis les pays hors Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾et Zone Europe⁽²⁾: Appels vers Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾: 1,50€ / mn Appels vers autres pays : 1,90€ / mn SMS toutes destinations : 0,30€ / SMS Communication satellite : 10,00€ / mn Réception d'appel : 0,75€ / mn Internet : 20 € / Mo Internet depuis Madagascar, Comores : 2€ / Go 		
Décompte des communications	 Depuis Mayotte, Métropole, DOM et Zone Europe : 1ère minute indivisible puis par palier de 30 secondes. Depuis les autres pays : A la minute indivisible 		
Restrictions	 Offre réservée à toute personne physique majeure domiciliée à Mayotte Usages limités à une utilisation raisonnable et à titre privé Le Client s'engage à ne pas dépasser pour les appels illimités une durée de 2 heures consécutives de communication par appel. Telco OI se réserve le droit de facturer toute communication abusive (supérieure à 2 heures/appel) et/ou frauduleuse, y compris pour les appels et SMS illimités. Sont interdites: Les communications quelle que soit leur nature (voix, Internet) émises à partir d'un quatrième (4ème) téléphone Les communications vers plus de 99 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation. La cession des appels, appels et envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boitiers radio L'utilisation du service à des fins d'envoi en nombre (SPAM) 		
Résiliation	 Le client peut résilier son contrat à tout moment. Si le Client résilie le Contrat pendant la période d'engagement, soit avant le terme de la durée de vingt-quatre (24) mois, à l'exception des résiliations pour motif légitime, le Client doit s'acquitter : De l'ensemble des mensualités restant dues sur la période des douze (12) premiers mois le cas échéant D'un cinquième (20%) du montant restant dû sur la période des douze (12) derniers mois. 		